

Route d'Avallon - Chablis
06 75 35 55 09

Rue Gaston Houssier - ZA - Maligny
06 08 25 44 77

Les horaires d'ouverture

CHABLIS

Lundi et mardi : 13h30 - 17h

Mercredi et jeudi : 8h30 - 12h

Vendredi et samedi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

MALIGNY

Lundi et mardi : 8h30 - 12h

Mercredi et jeudi : 13h30 - 17h

Vendredi et samedi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Quelques points du règlement intérieur...

- Le **stationnement** des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le quai surélevé et pour le déversement des déchets dans les conteneurs.
- Les usagers doivent quitter ce quai dès le déchargement terminé afin d'**éviter tout encombrement** sur le site.
- La **circulation** dans l'enceinte des déchèteries se fait, à vitesse réduite, dans le strict respect du code de la route et de la signalisation en place.
- Il est formellement interdit de descendre dans les bennes, de monter sur les murets, de fumer et d'allumer du feu dans l'enceinte des déchèteries.
- Toute **récupération** est interdite.
- Les **animaux** doivent rester dans les véhicules.
- Il est indispensable de prévoir la **main d'œuvre** nécessaire au déchargement des déchets.

Le règlement complet est à votre disposition dans les déchèteries.

Pour quels déchets ?

- Ferraille
 - Bois
 - Végétaux
 - Cartons
 - Gravats, terre, cailloux
 - Déchets toxiques : peintures, solvants...
 - DEEE (déchets d'équipement électronique et électroménager) : écrans, congélateurs, machines à laver, perceuse...
 - Tout-venant
 - Pneumatiques
 - Piles et batteries
 - Vêtements
- **Mais aussi...**
Huiles de friture et de vidange, cartouches d'encre, films plastique de palettisation, capsules Nespresso, ampoules

La carte de déchèterie

est indispensable pour pouvoir déposer vos déchets.
Elle doit être présentée à chaque passage.

Vous pouvez vous la procurer sur présentation d'un justificatif de domicile, directement dans l'une des déchèteries.



L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 t (PTAC) et aux engins agricoles.

